

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Le SNCTA se félicite des résultats des dernières élections professionnelles qui ont renforcé sa position de syndicat majoritaire des contrôleurs aériens.

Le SNCTA défend le service public et s'oppose vigoureusement à tout projet dogmatique de sortie de la Fonction publique.

Face à tous les projets de réformes initiés par les Pouvoirs publics, aux plans de performance RP3 et aux enjeux liés à la forte croissance du trafic aérien, le SNCTA saura défendre les contrôleurs et s'opposera à toute évolution contraire à leurs intérêts.

Le SNCTA revendique une meilleure reconnaissance de l'expertise des contrôleurs qu'ils soient opérationnels ou dans l'encadrement.

Le sous-effectif et la hausse durable du trafic aérien nécessitent l'augmentation dès 2020 des recrutements de contrôleurs. Le SNCTA exige la définition d'un effectif opérationnel pour tous les organismes et la mise en place d'une stratégie nationale pluriannuelle. Il s'oppose aux pratiques actuelles basées sur des objectifs de gestion non concertés.

La diminution du temps de qualification est un enjeu stratégique. Le SNCTA travaillera à cette évolution en s'appuyant sur l'expertise de l'ÉNAC tout en garantissant la qualité actuelle de la formation.

Par ailleurs, le SNCTA est pleinement conscient du défi lié à la charge de formation engendrée par les transformations techniques. Face à de nécessaires aménagements des plannings, il veillera à négocier un cadre protecteur pour les contrôleurs.

Le SNCTA exige que tout soit mis en œuvre pour que le calendrier *4-Flight* soit respecté. Concernant la modernisation des systèmes des tours et des approches, il appelle à un sursaut salvateur.

Le SNCTA réaffirme être le syndicat de tous les contrôleurs aériens. À ce titre, il revendique une amélioration des conditions d'emploi des contrôleurs TSEEAC pour les faire converger vers celles des ICNA.

Les conditions de sécurité dans lesquelles est rendu le service du contrôle sur l'aérodrome de Dzaoudzi justifient à elles seules l'acharnement que met le SNCTA à veiller sur les intérêts de ceux qui veillent sur le ciel.

À la lumière des débats de son XXXII^e congrès, le SNCTA est prêt à entrer en négociation.

Adoptée à l'unanimité